

du 29 septembre au 30 octobre 2014

Habitants, Associations, Acteurs économiques,

Participez à l'enquête publique du projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc

Le SCOT du Pays de Saint-Brieuc est un projet ambitieux qui concilie développement du territoire et préservation des ressources. Il concerne plus de 200 000 habitants répartis sur 63 communes, regroupées en 6 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération.

Arrêté le 29 novembre 2013, le SCOT identifie 4 types de pôles sur le territoire : la Ville de Saint-Brieuc et son agglomération, la Ville de Lamballe, les pôles littoraux et les pôles ruraux. Sur ces pôles, s'appliquent des objectifs différenciés en matière d'accueil de population, de densité, de mixité sociale...

A travers les objectifs du PADD, les recommandations et les prescriptions du DOO, le SCOT :

- prévoit la production de 1800 logements par an, en moyenne, d'ici à 2030 - logements adaptés aux besoins et économes en espace
- soutient et assure les conditions favorables au développement d'un pôle tertiaire sur Saint-Brieuc, de l'industrie agro-alimentaire, de l'activité agricole, des activités maritimes traditionnelles, d'une offre touristique marchande et des services tout en assurant l'économie du foncier
- assure les conditions nécessaires à la revitalisation des centres villes, centres bourgs et centralités de quartier
- encourage des pratiques d'urbanisation respectueuses des ressources notamment en eau et en énergie.

Les orientations du SCOT (inscrites dans le DOO) s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme locaux : POS, PLU, PLUi, cartes communales. Elles ne sont pas opposables aux permis de construire.



L'avis d'enquête publique est consultable dans les 63 Mairies, aux sièges des 7 Communautés de Communes et d'Agglomération, au siège du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc et sur le site internet

Informez-vous



En consultant le dossier soumis à enquête publique :

- sur le site internet du Pays de Saint-Brieuc : www.pays-de-saintbrieuc.org
- au siège de l'enquête publique : 8 rue des Champs de Pies 22000 SAINT-BRIEUC
- aux sièges des EPCI et dans les lieux d'enquête et de permanence suivants :

Dates et lieux de permanence de la Commission d'enquête

Lieux d'enquête et de permanence	Jours de permanence	Heures
Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc 8 rue des Champs de Pies 22000 SAINT-BRIEUC	Lundi 29 septembre 2014	9H00 - 12H00
	Jeudi 30 octobre 2014	14H00 - 17H00
Saint-Brieuc Agglomération - à la Mairie de Saint-Brieuc Place du Général de Gaulle 22000 SAINT-BRIEUC	Lundi 6 octobre 2014	14H00 - 17H00
	Mardi 14 octobre 2014	9H00 - 12H00
	Samedi 25 octobre 2014	9H00 - 12H00
Lamballe Communauté - à la Mairie de Lamballe 5 rue Gustave Tery 22400 LAMBALLE	Mercredi 1er octobre 2014	14H00 - 17H00
	Samedi 18 octobre 2014	9H00 - 12H00
Communauté de Communes Sud Goëlo 22 rue Pasteur 22680 ETABLES SUR MER	Vendredi 10 octobre 2014	14H00 - 17H00
	Lundi 27 octobre 2014	9H00 - 12H00
Communauté de Communes Côte de Penthièvre Rue Christian de la Villéon 22400 SAINT-ALBAN	Vendredi 3 octobre 2014	9H00 - 12H00
	Jeudi 23 octobre 2014	14H00 - 17H00
Quintin Communauté - à la Mairie de Quintin Place de la Mairie 22800 QUINTIN	Mercredi 8 octobre 2014	9H00 - 12H00
Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4 11 rue de l'Eglise 22150 PLOEUC SUR LIE	Mardi 21 octobre 2014	14H00 - 17H00
Communauté de Communes Pays de Moncontour à la Mairie de Moncontour 1 rue Bel Orient 22510 MONCONTOUR	Mardi 28 octobre 2014	14H00 - 17H00



et donnez votre avis

En transmettant vos observations :

- par courrier, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête à l'adresse du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc 8 rue des Champs de Pies 22000 SAINT-BRIEUC
- par mail, à l'attention du Président de la Commission d'enquête à l'adresse : enquete.SCOT@pays-de-saintbrieuc.org
- par écrit dans les registres prévus à cet effet dans les lieux d'enquête listés ci-dessus